

Commission des Finances, de la Comptabilité, du  
Budget et du Sport du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2011-2012

---

14 MAI 2012

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 14 MAI 2012

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Questions orales (Article 78 du règlement)</b>	<b>3</b>
1.1	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgium House » . . . . .	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Lacs de l’Eau d’Heure, the place to be du cyclisme en Belgique » . . . . .	4
1.3	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Quel scénario pour le Country Hall ? » . . .	5
1.4	Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir de la société du Bois Saint-Jean, gestionnaire du Country Hall à Liège » . . . . .	5
1.5	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sport scolaire : y a-t-il un pilote dans la salle ? » . . . . .	7
1.6	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Gouvernance des fédérations sportives » .	10
1.7	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Recours de l’ACFF contre l’arrêté ministériel de non-reconnaissance » . . . . .	11
1.8	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accessibilité au sport des personnes handicapées » . . . . .	12
1.9	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Activité physique intense et ses risques sur la santé » . . . . .	13
1.10	Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Choix et utilisation d’un DEA » . . . . .	14
<b>2</b>	<b>Ordre des travaux</b>	<b>15</b>

Présidence de M. Richard Miller, président.

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

## 1 Questions orales (Article 78 du règlement)

### 1.1 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Belgium House »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – La *Belgium House* devrait être le lieu de rencontre par excellence des sportifs, des supporters belges et de tous nos compatriotes qui s’y rendront. Il faut donc que cette maison soit ouverte à tous.

Quel a été le rôle des Communautés et des Régions dans ce projet ? Comment sont-elles impliquées ? Ont-elles libéré un budget particulier ? Comment cette maison fonctionnera-t-elle ? Des partenariats sont-ils privilégiés ? De quelle manière la Fédération sera-t-elle représentée ? Un plan financier a-t-il été élaboré ? J’ai appris que des provinces étaient également impliquées. En Wallonie, il semble que seule la province du Brabant wallon y soit associée. Comment expliquez-vous cette exception ? Êtes-vous intervenu auprès du COIB afin de promouvoir des partenariats avec les provinces ?

(M. Pierre Migisha, vice-président, prend la présidence de la séance.)

M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Comme l’a rappelé le président du COIB, M. Beckers, nous serons présents du 27 juillet au 13 août à Londres. En 1908 et 1948, la ville de Londres accueillait déjà les Jeux olympiques. Cette année, cent quarante-huit nations et dix mille cinq cents athlètes s’affronteront dans trois cent deux compétitions, pour un total de trente-neuf disciplines, lors de ce grand rendez-vous mondial du sport. La délégation belge sera une des plus importantes depuis les Jeux de l’ère moderne. Il est vrai que nos deux équipes de hockeyeurs y contribuent largement.

Le Comité olympique belge en collaboration avec la Royale Ligue vélocipédique belge a souhaité profiter de l’occasion et de la proximité géographique de l’événement pour promouvoir la Belgique, ses Communautés et ses Régions dans une Maison olympique.

Après une première expérience similaire à Bar-

celone lors des championnats d’Europe, où nous occupions une villa de deux étages à proximité du stade, cette Maison olympique prendra ses quartiers à l’*Inner Temple*, une des grandes *Inns of Court* londoniennes, c’est-à-dire une association privée d’avocats et de juges britanniques ainsi qu’une école de droit privé. Cette association compte près de huit mille membres.

La thématique du vélo sera abordée dans un projet annexe, le *Belgium, Cycling Paradise*, un volet grand public reposant sur quatre axes : économique (promotion des entreprises belges actives dans le secteur du vélo, des vêtements, des casques), touristique (promotion de séjours découverte), culturel (différentes expositions) et animations (écran géant, bar, galerie de portraits des médaillés belges de 1948 à nos jours, espace cartoon avec cinq cents dessins issus de 46 pays représentant les jeux de Londres et l’exposition des photographies *Cycling in Belgium* de Stéfane van Fleteren). La *Belgium House* sera un espace de rencontre et une vitrine pour les différentes composantes de notre pays.

Je ne peux parler au nom des provinces qui sont libres de participer ou pas. En ma qualité de ministre des Sports j’interviendrai à hauteur de 150 000 euros, ce qui n’est pas négligeable par rapport au budget. La Flandre, la Région bruxelloise, le gouvernement fédéral, la Communauté germanophone interviendront également. Nous nous conformons à ce qui nous a été demandé. Nous jouirons d’une visibilité importante sur place puisque nous occuperons à plusieurs reprises la salle polyvalente. Les deux premiers jours, cette salle accueillera les cycles Eddy Merckx en présence de ce dernier qui reliera Bruxelles à Londres à vélo avec d’anciens coureurs professionnels belges. Ce sera l’occasion de valoriser le savoir-faire belge dans la construction de vélos. Je rappelle que nos deux équipes (Idema Sport et Crédit Agricole) utilisent les cycles Eddy Merckx. Ce sera aussi l’occasion pour nous de présenter une vitrine et d’offrir un espace d’échanges pour les acteurs économiques. L’Awex sera également présente. J’entends mettre en évidence nos aéroports mais aussi les prochaines expositions Mons 2015 et peut-être Liège 2017.

Ce sera la troisième édition de *Belgium House*. Après Barcelone, il y a eu Copenhague où, avec la *Belgian Airlines*, nous avons occupé une entreprise vide assez vaste de deux étages, nous avons d’ailleurs remporté un vif succès.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Je pense que l’initiative est opportune. Si elle peut donner une meilleure visibilité au pays et aux Régions et Com-

munautés, ce sera la cerise sur le gâteau !

**1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Lacs de l'Eau d'Heure, the place to be du cyclisme en Belgique »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Le Tour de France est un des événements sportifs les plus suivis. Cette année, il démarrera de Belgique et comportera une étape wallonne. La presse annonçait récemment que ce ne serait certainement pas la dernière fois que la Wallonie serait partenaire de cette épreuve. Elle a évoqué une arrivée et peut-être aussi un départ aux lacs de l'Eau d'Heure. Le ministre Furlan, en charge des Pouvoirs locaux et du Tourisme, en a défendu l'idée. Il aurait profité de la Flèche wallonne pour en parler avec les responsables d'Amaury Sport Organisation (ASO), société organisatrice du Tour de France et de la Flèche wallonne, la candidature des lacs de l'Eau d'Heure aurait ainsi été officialisée.

Comment avez-vous été informé des candidatures ? Quel a été le suivi ? Travaillez-vous de concert avec le ministre des Sports ? Des espoirs sont-ils permis ? Le groupe ASO estime-t-il qu'un dossier peut être finalisé ? Dans l'affirmative, la Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle prête à soutenir financièrement l'événement ? Quel est le calendrier des actions ? Visent-elles le Tour de France 2018 ?

Outre ce événement, sept championnats de cyclisme pourraient se dérouler sur le site des lacs de l'Eau d'Heure. Ce site est l'un des plus beaux endroits de Wallonie et mérite d'être mieux connu et valorisé. De quels championnats s'agit-il ? Quelles candidatures ont déjà été déposées ? La Fédération Wallonie-Bruxelles et le ministre wallon des Sports vont-ils les soutenir ? Cela permettrait de faire du site des lacs de l'Eau d'Heure le centre belge francophone et wallon du cyclisme.

Une étude de marché est-elle en cours ? Dans l'affirmative, qui l'a sollicitée et quel est son contenu ?

*(M. Richard Miller, président, reprend la présidence de la séance.)*

Enfin, si le site des Lacs de l'Eau d'Heure devient un centre incontournable du cyclisme, il convient d'approfondir la réflexion. En effet, la Wallonie ne possède pas de vélodrome susceptible d'accueillir toutes les performances, comme c'est le cas à Gand et dans le Nord de la France. Ne serait-ce pas le lieu idéal ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Le site des lacs de l'Eau d'Heure est une région phare sur le plan touristique. Tout comme le gouvernement précédent, nous menons une action vigoureuse pour son développement puisqu'un appel à projets a été lancé avec des concessions pour des sociétés privées, comme le groupe Lamy et Thomas & Piron, afin de donner un nouvel envol à ce site. Nous y avons investi de manière significative en termes d'infrastructures touristiques.

L'actuel ministre du tourisme entend continuer cette action et associer les lacs de l'Eau d'Heure à des activités vélocipédiques. Il a ainsi recruté Jean-Luc Vandembroucke, un ancien coureur de réputation internationale, pour se charger du développement de l'approche cycliste autour de ce site.

MM. Preud'homme et Hinault nous ont appris que le prochain Tour de France passerait par la Belgique. Par ailleurs, il y a énormément de candidatures pour l'avenir. La résonance d'une ville étape du Tour de France, qu'il s'agisse du départ ou de l'arrivée, est colossale.

Après les Jeux olympiques et la Coupe du monde, le Tour de France est probablement l'une des épreuves les plus importantes à l'échelle mondiale. Pour une étape, ils reçoivent cinq à six candidatures de lieux d'accueil ! La recherche de la performance sportive et la cohérence du Tour sont prises en compte mais aussi les retombées financières. Avec Paris-Roubaix, cette épreuve est l'une des rares à être autonome financièrement. Son succès commercial et financier permet au groupe Amaury Sport Organisation (ASO) d'organiser toutes les autres épreuves. C'est dire s'il est important !

Nous allons revoir les représentants d'ASO. Mon objectif ne porte pas uniquement sur les lacs de l'Eau d'Heure, qui concernent plus spécifiquement mon collègue Paul Furlant, mais je suis bien entendu prêt à collaborer. À titre personnel, j'ai également défendu l'organisation de championnats de Belgique qui se dérouleront en 2016. La collaboration que nous entretenons depuis de nombreuses années avec Tom Van Damme a permis de retenir ce lieu. C'est un premier pas très important.

Pour le Tour de France, nous devrions obtenir une présence significative dans les années 2017 ou 2018. Tant mieux si un autre département que celui des Sports collabore à ce projet ! Le Tour de France est probablement la plus belle vitrine touristique de la France. Les reportages extrêmement soignés de France Télévisions donnent envie de visiter les différentes régions. Voilà pourquoi j'ai

pris la même initiative avec le Tour de Wallonie, dont une large partie sera dorénavant retransmise en direct par la RTBF, moyennant rémunération.

Voilà ce que je peux en dire aujourd'hui. Les contacts se poursuivent. Une réunion technique se tiendra après le congé de l'Ascension, pour prolonger les discussions que nous avons eues lors de la Flèche wallonne.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, vous me semblez plus prudent que le ministre du Tourisme, qui a communiqué très rapidement et très largement sur le sujet, affirmant que tout était acquis. Vous avez exposé votre perception du contact établi avec ASO. En ce qui me concerne, je trouve que les lacs de l'Eau d'Heure sont un endroit très agréable. Il mérite qu'on le défende mais, comme vous le rappeliez, les candidatures sont nombreuses, la concurrence est rude. Une stratégie commune aux ministres des Sports et du Tourisme est donc indispensable. Tant mieux si des budgets du Tourisme peuvent compléter ceux du Sport. Une telle collaboration semble même logique.

Les chances de réussite dépendent d'une synergie entre ces deux compétences exercées par des ministres différents. En termes de stratégie, il ne semble pas insensé de dire que le site des lacs de l'Eau d'Heure mérite que l'on y investisse et de considérer que l'on pourrait y développer le cyclisme, à l'instar du projet développé à Houffalize dans un autre domaine, qui est devenu une référence malgré les difficultés rencontrées. Évidemment, il faut en mesurer les conséquences, notamment sur le plan financier. Comme dit M. Beckers, pour réaliser des ambitions, il faut forcément des moyens, d'où la nécessité d'une stratégie optimisée.

**1.3 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Quel scénario pour le Country Hall ? »**

**1.4 Question de M. Christian Noiret à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Avenir de la société du Bois Saint-Jean, gestionnaire du Country Hall à Liège »**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, je ne compte plus le nombre de fois où je vous ai interrogé sur la saga du Country Hall. Je n'ai pas l'impression que la situation est sur le

point de se débloquer et je le déplore car le site a un réel potentiel. Du point de vue financier et budgétaire, ce dossier est un vrai gâchis, tant pour la Fédération Wallonie-Bruxelles que pour les opérateurs.

Le 16 avril dernier, en répondant à mes questions, vous aviez déclaré qu'une réunion positive, selon vos termes, s'était tenue le 22 mars entre les différents opérateurs. Depuis, j'ai découvert dans la presse qu'entre ces deux dates, très précisément le 2 avril, une mise en demeure avait été adressée par l'ex-ministre des Sports, M. Daerden, en sa qualité de président d'Ecetia Participations, au ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en vue de « résoudre la situation d'illégalité dans laquelle se trouve la société du Bois Saint-Jean. »

Qu'en est-il ? Vous qualifiez la réunion de positive alors que M. Daerden met en demeure de corriger les illégalités.

**M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports.** – L'un de nous a assisté à cette réunion, l'autre pas.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je m'étonne tout de même qu'une réunion que vous qualifiez de positive soit suivie d'une mise en demeure.

Un dialogue est-il vraiment mené entre les acteurs ou bien la hache de guerre a-t-elle été déterrée ? Pour quelle raison n'avez-vous pas mentionné cette mise en demeure dans votre réponse du 16 avril dernier ? Considérez-vous que c'est tellement farfelu que cela ne vaut pas la peine d'en informer les parlementaires ? J'aimerais comprendre votre logique.

Vous nous aviez également annoncé le rapport du bureau Deloitte pour fin avril. Je suppose que vous en avez pris connaissance et tiré des conclusions. Qu'en est-il ? Le gouffre financier est-il réel ou avez-vous des nouvelles rassurantes à nous donner ?

Lors de ma dernière interpellation, vous évoquiez des travaux urgents à effectuer sur le bâtiment du Country Hall. Quel en sera le coût ? Le cas échéant, quand seront-ils réalisés ? Cette nouvelle tuile va-t-elle nous coûter un os ?

**M. Christian Noiret (ECOLO).** – Nous assistons à une vraie saga ! Monsieur le ministre, reconnaissez la cohérence des parlementaires qui expriment de manière régulière leur volonté de créer en région liégeoise un outil au service du sport et de la culture. Nous pourrions d'ailleurs nous interroger sur la pertinence de développer deux activités aussi différentes dans un même lieu.

Comment allons-nous procéder pour garantir un avenir à la société de gestion du Bois Saint-Jean? Je rappelle qu'il s'agit d'une société commerciale, et non d'une asbl qui tirerait l'essentiel de ses revenus de subventions. Elle est donc censée générer du chiffre d'affaires et des bénéfices suffisants pour garantir ses activités et non pour rémunérer ses actionnaires. Cela ne l'empêcherait d'ailleurs pas de recourir parfois à des fonds publics, mais, en l'espèce, les montants qui nous sont demandés sont considérables.

La situation est hallucinante! Nous sommes de loin l'actionnaire majoritaire d'une société que nous ne parvenons pas à doter d'une équipe de gestion efficace. Depuis presque trois ans, nous constatons qu'un problème se pose et que les responsables ne sont pas à la hauteur des choix stratégiques définis par ceux-là même qui, en outre, se permettent de nous dire que nous sommes dans l'illégalité et mettent la Fédération Wallonie-Bruxelles en demeure de régler la situation.

Pour que l'intérêt général dont nous sommes garants soit sauvegardé et renforcé, il est temps de mettre en place un véritable plan d'affaires qui tienne compte des orientations du projet, des moyens que nous voulons lui octroyer au-delà du rattrapage des erreurs de gestion, du profil des équipes capables de gérer professionnellement cette structure commerciale.

Face à ces difficultés, envisagez-vous de changer les statuts de la société? Je ne pense pas que la situation soit insurmontable. J'attribue l'expérience jusqu'ici négative à l'incompétence et au manque de sérieux des gestionnaires de cette société dont nous sommes actionnaires à 90 % !

Il y a un mois vous nous informiez de la découverte de nouveaux problèmes dans le bâtiment. Ont-ils été résolus? Vous annonciez également le démarrage d'une analyse des problèmes passés. Où en est-elle? Quel est l'agenda de renouvellement du conseil d'administration? Un plan financier destiné à fixer des balises et orientations claires est-il à l'ordre du jour?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je partage votre intérêt pour ce dossier et je compte y apporter de nouvelles perspectives dans la transparence la plus totale.

Cependant il me semble improbable d'avoir des visées strictement commerciales. C'est pourquoi je prévois un retour vers une structure davantage publique avec des budgets d'appoint du secteur privé et non l'inverse.

En ce qui concerne le choix des membres du

conseil d'administration, comme le rappelait le courrier de M. Daerden qui est l'inventeur du Country Hall, j'ai adressé il y a plus d'un mois une lettre aux présidents de partis afin d'obtenir la liste des administrateurs potentiels. J'attends toujours leurs propositions pour composer le nouveau conseil selon la répartition de la clé d'Hondt. Jusqu'ici les présidents des partis n'ont pas été prompts à désigner quelqu'un. Je veux bien faire au plus vite mais je reste tributaire des désignations par les présidents de partis.

Enfin, comme je vous l'ai déjà dit, la réunion entre la Province, la Ville et la société Ecetia, représentée par sa directrice Mme Portugaels, qui connaît très bien le dossier, s'est révélée positive.

Nous avons demandé à l'époque que la province confirme son intervention, que la Ville nous réclame une somme beaucoup plus modeste pour promouvoir le basket de compétition et qu'un rapport technique contradictoire soit établi entre la Province et notre Fédération.

Le rapport de la Fédération a été finalisé mais nous n'avons pas encore celui de la Province, ce qui nous empêche de présenter un rapport contradictoire.

Sous réserve de la réunion contradictoire avec la Province, il faudrait remplacer la toiture de la salle Saive, réviser l'installation sanitaire du bâtiment administratif vu la présence de légionelles, colmater les infiltrations dans le hall multisports. De plus, la réception du Country Hall n'a jamais été accordée à cause de problèmes de drainage et de fuites d'eau dans le vestiaire du jacuzzi, etc.

Nous devrions prévoir la rénovation complète de l'enveloppe extérieure de la salle VIP, améliorer les performances énergétiques et pour la sécurité, vérifier le compartimentage du bâtiment administratif, le système d'alarme et la détection des fuites de gaz.

Après l'examen de la Province, je pourrai établir le budget des travaux nécessaires.

Je ne serai en possession du rapport de la société Deloitte que la semaine prochaine mais dès que j'en aurai eu connaissance, je ne manquerai pas de vous le communiquer et de répondre à toutes vos questions.

Pour ce qui est de la structure, nous devrions nous orienter vers la création d'une asbl permettant de collecter les interventions des différents pouvoirs publics et d'éviter tout procès pour aides d'État.

Les services juridiques d'Ecetia, en collaboration avec les nôtres, examinent les conséquences

d'une telle modification des structures sur les engagements souscrits par la société commerciale actuelle.

Le dossier progresse et, côté bonne nouvelle, je peux vous confirmer que le Country Hall accueillera le Tour de France.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je remercie le ministre pour sa réponse.

J'ai noté que la restructuration sera financée par le public, ce qui me semble être la seule solution. Le privé ne pouvant reprendre la gestion de ce type d'organisme. Le problème réside dans l'origine des fonds.

De plus, je voudrais signaler qu'on a créé des commissions d'enquêtes dans des dossiers moins graves que les problèmes de défauts et de refus de réception définitive de bâtiments. On parle d'un dossier qui a déjà coûté plus de 40 millions d'euros à la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il faut creuser plus avant dans ce dossier pour comprendre ce qui s'est réellement passé. Si tous les dossiers coûtaient aussi cher à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le ministre verrait son budget exploser ! Il faut trouver les responsables ! Nous reviendrons au rapport de la société Deloitte en temps voulu.

**M. Christian Noiret (ECOLO).** – Faisons la part des choses, monsieur le ministre. Il n'est pas question de mettre votre travail en cause. Nous nous inquiétons du temps qui passe car des changements sont indispensables.

Je vais me renseigner à propos du problème de courrier que vous avez évoqué. Nous avons désigné un administrateur depuis un certain temps déjà, nous avons même eu l'occasion d'en changer ! J'entends que l'on s'oriente vers une transformation radicale de ce type d'organisation. Face à la socialisation des pertes, nous n'avons pas le choix. Je rejoins M. Crucke sur la nécessité de clarifier la situation et de déterminer les responsabilités.

Dans une structure commerciale strictement privée, les administrateurs ont des comptes à rendre. Quand ils ne sont pas à la hauteur, on les remplace ; quand ils commettent des erreurs, ils sont punissables. Une société commerciale qui a pour principal actionnaire les pouvoirs publics n'échappe pas à cette règle. Je le répète, des responsables n'ont pas assumé toutes leurs obligations, il faudra bien le dire un jour. Il est intolérable que certains puissent jouer ainsi avec des montants aussi importants octroyés par les pouvoirs publics ! Par contre, je ne vois aucun incon-

venient à laisser un peu de temps à la société Deloitte, pour autant qu'elle travaille correctement.

**M. le président.** – Il vous appartient en tant que parlementaires de prendre une initiative.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Depuis le début, nous cherchons les responsables. Je ne prendrai pas d'initiative avant d'avoir pris connaissance du rapport Deloitte. C'est un élément fondamental dans la compréhension budgétaire et financière du dossier. Je n'ai rien à vous reprocher, monsieur le ministre. Les parlementaires devront avoir accès au dossier Deloitte avant de prendre une décision.

**M. Christian Noiret (ECOLO).** – La transparence est le premier élément pour établir les responsabilités. À nos yeux, ce qui importe, c'est l'avenir. Il n'est pas question de casser l'outil, nous devons disposer d'un instrument géré de manière durable, pérenne, sérieuse, solide, compte tenu des moyens à disposition. Nous devons savoir où nous allons, nous devons établir des limites claires afin d'envisager la suite dans une relative sérénité.

#### 1.5 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Sport scolaire : y a-t-il un pilote dans la salle ? »

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le président, en juillet 2010, le ministre me signalait que Mme Simonet, ministre de l'Éducation, lui avait laissé l'initiative dans le dossier du sport à l'école. Je ne me prononce pas sur cette manière d'organiser le travail du gouvernement. Pour les députés, il est plus facile de savoir qui est le pilote que de frapper à toutes les portes ! En commission de l'Éducation que je préside, M. Jeholet a présenté une résolution sur le sport à l'école. La réponse qu'il a obtenue de Mme Simonet a été insuffisante à mon avis. J'ai essayé de l'aider mais j'ai bien compris que Mme Simonet n'avait pas l'initiative.

Je n'irai pas jusqu'à affirmer que rien n'a été fait. Des initiatives ont bien été prises, « Mon club, mon école » notamment. J'attendais une politique plus structurée, soulevant de grandes questions et apportant l'ébauche de réponses.

Pourquoi ne pas avoir tenté de revoir les rythmes scolaires des enfants et des adolescents afin de promouvoir la culture du sport ? Des projets pilotes ont vu le jour, le ministre a dit ce qu'il en pensait, et puis, plus rien ! Le dossier serait-il enterré ? Comment améliorer la lisibilité de l'offre sportive à l'école ? Comment améliorer le maillage et la cohérence de l'offre sportive pour les

élèves ? Comment créer davantage de passerelles avec le sport grand public ? Combien de professeurs d'éducation physique et sportive sont-ils engagés dans l'enseignement obligatoire ? À combien s'élève la masse salariale pour leur enseignement ? Que donne cet investissement sur le plan des performances ?

Quelles sont les fédérations sportives scolaires ? Quelle est leur taille ? Quels fonds leur sont alloués et pour quels résultats ? Les budgets sont-ils proportionnels à la taille des réseaux ou sont-ils relatifs au dynamisme des fédérations ? Sur quels critères se base l'évaluation ?

Dans cette commission, les débats n'opposent pas systématiquement majorité et opposition. Nous recherchons ensemble des solutions aux problèmes qui se posent. Pourquoi ne pas proposer aux communes ou aux bassins des contrats locaux sportifs ? Les fédérations sportives locales, les représentants des différentes écoles et des communes concernées ne devraient-ils pas être réunis pour définir ensemble une politique d'attribution des moyens en fonction des missions à remplir et pour étudier les réalités locales auxquelles il faudrait répondre ? Les partenaires locaux doivent être consultés car les objectifs peuvent varier d'une commune à l'autre. Par exemple, le jeu de balle ne se pratique pas dans toute la Région wallonne.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je suis responsable des différentes initiatives sportives destinées aux étudiants et aux élèves, dans les limites de mes prérogatives. Mme Simonet et M. Marcourt sont seuls compétents en matière de réforme des rythmes scolaires. De telles modifications requièrent également l'accord du pouvoir organisateur, qu'il relève de l'enseignement libre, provincial, communal ou de la Communauté française.

Plusieurs communes ont décidé de modifier des horaires de cours pour offrir aux élèves deux après-midi sportives au lieu d'une seule. De telles réformes requièrent également une concertation syndicale préalable. Au risque de vous décevoir, je me limiterai donc aux nouvelles initiatives de promotion du sport à l'école que nous avons prises et qui rencontrent un certain succès. J'ai réalisé ces opérations avec la collaboration active de la ministre Simonet. Nos deux administrations ont des réunions régulières à ce sujet.

Nous y avons abordé, par exemple, la scolarité des espoirs sportifs, la gestion des absences lors de la participation aux championnats, l'aménagement de l'horaire scolaire pour faciliter les entraînements et la création de nouveaux programmes pour les filières d'enseignement technique et de

qualification professionnelle dans les métiers du sport. L'objectif est de créer la dynamique nécessaire à des synergies pour aboutir à une pratique sportive soutenue.

Force est de constater que le temps sportif à l'école est limité. Pour des raisons de compétences que j'ai expliquées, je ne peux que travailler en dehors de ce programme. L'opération « Mon club, mon école » est un succès. L'an dernier, 236 dossiers ont été rentrés et cette année, avant Pâques, nous en avons déjà reçu 166. Dès lors, les relations entre les écoles et les clubs vont encore s'intensifier ainsi que l'offre permettant de faire découvrir aux élèves les clubs, voire de s'y affilier. Avec l'aide de Jean-Michel Saive, cette formule s'est considérablement développée.

Les compétitions sportives scolaires ont aussi été renforcées grâce à l'action de l'Association des fédérations francophones sportives scolaires qui réunit les trois réseaux d'enseignement. J'avais tenté d'organiser un rapprochement, mais j'ai essuyé une fin de non-recevoir de chaque fédération qui souhaite conserver son autonomie. Toutefois, malgré les différences confessionnelles, les collaborations se poursuivent. L'Association des fédérations francophones sportives scolaires organise depuis plusieurs années la manifestation « En route pour la forme » largement soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Près de 65 000 jeunes ont participé à « Je cours pour ma forme » et 35 000 enfants se sont rendus aux journées de découverte des sports de ballon, de la gymnastique et de l'athlétisme. L'objectif était de donner, durant les heures scolaires, le goût du sport et de l'effort.

De nombreuses rencontres sportives ont été organisées au niveau secondaire. On dénombre plus de 200 équipes de football en salle, 180 de basket, 120 de volley et 50 de football. Le rugby a fait son entrée dans le milieu scolaire sans oublier les sports traditionnels comme le cross, l'escalade, l'athlétisme, le tennis de table, la natation, le badminton ou, plus récemment, le VTT. Ces activités s'organisent dans les trois réseaux. De grands progrès ont été réalisés.

Les élèves de 16-17 ans peuvent participer aux compétitions inter-scolaires qui ont acquis un caractère national et international grâce à la Fédération internationale scolaire. Une équipe de l'Athénée royal Atlas de Liège a remporté l'an dernier les championnats nationaux et a pu, grâce à notre soutien, se rendre en Chine pour y affronter d'autres pays. À leur retour, ils ont pu sensibiliser le milieu scolaire liégeois à leur aventure. Cet événement a connu un large écho dans la région.

Le soutien à l'Association des fédérations fran-



cophones du sport scolaire est de 235 307 euros. Elle a noué des partenariats avec d'autres responsables de fédérations sportives, notamment avec André Stein de la Fédération royale belge de tennis pour développer la pratique du mini-tennis ou avec la Fédération royale belge de basket-ball avec laquelle une formule de découverte à trois joueurs a été imaginée. Par ailleurs, des enseignants ont été formés au rugby.

Nous avons soutenu la relance des cross scolaires qui, après une période de succès, s'étaient essouffés. Ce sport bénéficie aujourd'hui de l'aura de quelques champions et connaît un nouvel engouement puisque trente-six mille élèves du fondamental en font. Le « Rhéto Trophée » a pour sa part compté sur la participation de mille rhétoriciens.

Les enseignants en éducation physique – car selon moi tout passe par eux – seront réunis à mon invitation à la mi-juin pour trois jours de formation continuée durant lesquelles ils rencontreront des sportifs et des représentants de diverses fédérations sportives en vue d'échanger leur expertise et de consolider leur formation initiale.

Rappelons également les efforts déployés par les centres Adepts pour les journées sportives à mi-temps auxquelles 172 700 élèves ont participé. Par ailleurs, les journées découvertes sportives Adepts, fédérations, écoles ont intéressé près de mille élèves. Cette année, la priorité a été donnée au taekwondo et au badminton. Je signale enfin que nous avons revu à la hausse la subvention accordée aux écoles pour l'achat de matériels scolaires. Celle-ci est en effet passée de 50 à 75 %.

Avec la ministre de l'Enseignement, nous avons mis sur pied la semaine olympique qui aura lieu pendant la semaine blanche durant laquelle les professeurs délibèrent ou corrigent les examens. Un appel a été lancé aux communes, aux villes et aux écoles pour organiser plusieurs journées sportives. Ciney et Nivelles ont déjà décidé de réunir tous leurs étudiants et ont reçu plusieurs milliers d'euros de subvention. Je signale qu'il est encore temps de soumettre des dossiers à mon administration.

Pendant les congés scolaires, les élèves peuvent s'inscrire à des stages Adepts ou participer à « Été sport ». Nous avons franchi l'année dernière le nombre de deux mille stages qui s'ajoutent aux activités organisées par les centres Adepts. Je rappelle enfin que, dans le cadre des contrats locaux sportifs, les centres sportifs intégrés ont pour vocation de fédérer le monde sportif communal, les clubs et les écoles.

Vous aurez compris qu'il est peut-être difficile de modifier les rythmes scolaires. Par contre, grâce à une multitude d'initiatives et d'activités, nous essayons d'encadrer au mieux les écoliers et les élèves dans les différentes disciplines sportives.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, vous temporez et renvoyez les dossiers à vos deux collègues pour les rythmes scolaires. J'en prends acte. Je ne conçois pas les choses de la même manière que vous mais votre réponse est empreinte d'une certaine logique. Je m'adresserai dès lors à vos collègues.

Vous avez parlé des initiatives locales. Certes, elles existent. Je peux citer l'exemple de la commune de Frasnes-lez-Anvaing dont une des écoles organise cinq heures de sport par semaine, de la troisième année maternelle à la sixième primaire. Les parents le savent lorsqu'ils inscrivent leur enfant à l'école communale de Moustier. Cela demande une certaine organisation. Certains éléments liés à l'aspect pédagogique, à des contingences scientifiques et à l'équilibre entre les besoins des enfants et leurs obligations extérieures à l'école nous empêchent toutefois d'aller plus loin. Il faut dès lors que l'autorité supérieure se saisisse de la question.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Deux après-midi, c'est possible.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Cela représente en effet cinq heures par semaine.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – En déplaçant légèrement les horaires, on y arrive.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Dans l'école dont j'ai parlé, on avait prévu au départ une heure par jour. Ces heures ont ensuite été regroupées.

Je n'ai pas obtenu de réponse sur le financement des fédérations sportives scolaires et plus particulièrement sur leurs critères de financement en fonction du nombre d'élèves dans chaque réseau et de leurs performances.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je ne dispose pas de ces chiffres aujourd'hui. Je vous les communiquerai.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Je n'ai pas davantage obtenu de réponse sur le coût des enseignants. Je poserai cette question à Mme Simonet, même si le ministre du Budget devrait savoir ce que coûtent les professeurs d'éducation physique en Communauté française.

Vous avez également évoqué la semaine olym-

pique et la semaine blanche. Sauf erreur, je ne me souviens pas d'avoir reçu une circulaire ou un courrier de votre part. Je n'en fais pas un fromage. Si un document existe, peut-il nous être directement envoyé ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Bien entendu.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Je demanderai à mon échevin des Sports qui est également échevin de l'Enseignement de plancher là-dessus.

J'entends que vous liez le contrat local sportif au centre sportif intégré. Pourquoi pas ? Ce centre doit en effet jouer un rôle de coordination. Il convient toutefois d'aller un peu plus loin et de formaliser ce débat afin de sensibiliser tous les acteurs. Je vous soumettrai peut-être une proposition de décret à cet effet.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Nous avons suggéré, pour les communes qui ne comptent pas de centre sportif intégré, la création pour la prochaine législature communale d'une commission communale consultative du sport. J'avais octroyé un subside annuel de fonctionnement de cinq mille euros pour les commissions consultatives communales d'aménagement du territoire et de mobilité. Je compte soutenir ces conseils des sports, peut-être avec des montants un peu plus modestes mais dans le but de favoriser la concertation, les initiatives et la réalisation d'actions concrètes pour le sport au niveau communal.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Toutes les communes ne disposent pas, il est vrai, d'un centre sportif intégré. Il convient d'approfondir cette question. J'apprécie toujours l'aide qui émane de l'autorité subsidiante mais elle doit être accompagnée d'un complément octroyé par l'autorité locale.

#### 1.6 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Gouvernance des fédérations sportives »

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – La tentative de tricherie lors de la récente assemblée générale de la nouvelle Fédération wallonne de jeu de paume soulève la question générale de la gouvernance des fédérations sportives.

Des règles précises sont-elles imposées, suggérées ou recommandées aux fédérations ? Quelles sont-elles ? Quelle base légale régit cette matière ? Qui est chargé de la vérification du respect de ces

règles et comment s'effectue le contrôle ? Existe-t-il un rapport circonstancié périodique ? Est-il consultable ?

Ne conviendrait-il pas d'optimiser la démocratie, la transparence, l'efficacité et la stabilité dans les instances dirigeantes des fédérations ? J'ai également évoqué cette question avec le président du COIB. Quelles sont les méthodes et procédures utilisées pour le renouvellement des directions ? On a souvent l'impression qu'il s'agit sinon de népotisme, du moins de cooptation plutôt que d'une réelle représentation des acteurs du sport. Les pratiquants ne sont-ils pas oubliés au profit d'une « gérontocratie » ? Je ne voudrais pas généraliser, mais je constate que bon nombre de dirigeants de fédérations sont dans un état physique très éloigné de celui du sportif actif. Ne faudrait-il pas émettre des recommandations ?

Ne faudrait-il pas aussi des garanties sur les représentations territoriales et sur celles du sexe minoritaire ? Ce qui se fait dans le domaine associatif devrait s'étendre au monde sportif. Ne faudrait-il pas instaurer, dans les organismes financés par l'argent public, des limitations d'âge ou de cumul des mandats comme pour les politiques ? Des règles ont-elles été définies pour les rémunérations des dirigeants de fédérations sportives ? Bref, tout cela ne mériterait-il pas la définition d'une ligne de conduite ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais d'abord saluer la réaction vive et pertinente de M. Bauders, qui a mis fin aux malversations que vous avez évoquées. Cela prouve qu'il y a encore des hommes intègres et qui se situent au-dessus de la mêlée.

Le décret du 8 décembre 2006 est en cours de révision au gouvernement et fera l'objet d'un nouveau texte qui vous sera soumis à la rentrée. Le décret de 2006 apportait quelques corrections techniques au décret de 1999 de M. Ancion. Ces décrets ont vécu et me paraissent devoir être réajustés. Actuellement, ils régissent toujours l'agrément, le subventionnement et le contrôle des différentes fédérations, notamment avec l'appui de l'arrêté du gouvernement du 6 juillet 2007.

Monsieur Crucke, je vous rappelle également la loi de 1921 sur les asbl, dont les prescriptions sur le contrôle, le bilan, le rapport d'activités, la décharge des administrateurs mais aussi sur l'autonomie sont très strictes. Nous sommes donc au carrefour de deux législations.

L'article 15 du décret du 8 décembre 2006 sur l'organisation et le subventionnement du sport

énonce vingt-sept critères que la fédération sportive doit respecter pour obtenir ou conserver son agrément. Je vous cite les plus importants. La fédération doit être constituée en asbl et « dirigée par un organe de gestion composé au minimum de sept administrateurs élus par l'assemblée générale. [...] Un des administrateurs au moins est un(e) sportif(ve) actif(ve) au sein de la fédération ou de l'association. Au sein de l'organe de gestion, il ne peut y avoir plus de 80 % d'administrateurs de même sexe. » La fédération doit tenir « une comptabilité permettant le contrôle » ; « fédérer des cercles dont les activités correspondent à son objet social au moins dans trois [...] provinces » ; « accepter l'inspection de ses activités et le contrôle de l'ensemble de ses documents comptables et administratifs par les fonctionnaires habilités » ; « communiquer au gouvernement ses statuts et règlements, ainsi que toutes les modifications qui leur sont ultérieurement apportées » ; « faire adopter par son assemblée générale les dispositions pour que ses membres soient assurés en responsabilité civile et en réparation des dommages corporels » ; « intégrer dans ses statuts ou règlements le code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un code disciplinaire ».

Le respect de ces dispositions est vérifié par la direction générale du Sport et la reconnaissance est soumise à l'avis du Conseil supérieur des sports. La fédération ainsi reconnue doit introduire sa demande de subvention annuellement, sur la base d'un document déterminé et contenant les pièces justificatives sollicitées, à savoir le procès-verbal de sa dernière assemblée générale dont le projet de budget de l'année en cours ; le bilan et le compte d'exploitation de l'année écoulée ; la liste actualisée de ses cercles, des membres de son organe de gestion et de son personnel. Ces pièces sont analysées et contrôlées par les services de la direction générale du Sport.

En outre, l'association de réviseurs d'entreprises Lambotte & Monsieur est chargée de réaliser annuellement l'audit financier et administratif de cinq fédérations reconnues. Le rapport est transmis au service des subventions de l'administration. Un comptable de l'administration est chargé de vérifier les pièces justificatives relatives aux subsides complémentaires accordés aux fédérations concernées, afin de prendre note des diverses remarques émises. Ainsi, en 2011, les fédérations du tennis, du basket-ball, de l'athlétisme, de la natation et du judo ont été soumises à un audit. En 2012, les fédérations de gymnastique, de rugby, d'équitation, d'escrime, de cyclisme et de triathlon seront inspectées.

Comme vous pouvez le constater, monsieur Crucke, les règles sur l'octroi d'agrément et le dépôt des comptes et des budgets sont très rigoureuses. Leur respect est ensuite vérifié par l'administration et, de surcroît, nous réalisons des contrôles supplémentaires.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le ministre, je m'associe à votre portrait élogieux du président Bauters. C'est effectivement un homme intègre, qui a fait ce qu'on pouvait attendre de lui. Je prends note de la référence au décret du 8 décembre 2006. Nous aurons l'occasion d'en débattre à la rentrée, lorsque vous nous soumettrez un nouveau texte. Vous n'avez pas précisé si les rapports établis étaient consultables par les parlementaires ou si une synthèse était réalisée par l'administration.

Vous avez précisé que des rapports étaient rédigés. Peuvent-ils être consultés par les parlementaires ? Une synthèse a-t-elle été faite par l'administration ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Formellement, c'est l'administration qui a la responsabilité du contrôle des subventions. Les parlementaires ont la possibilité d'interroger le ministre sur le déroulement du contrôle.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – J'accepte cette logique, nous poursuivrons ce débat avec des questions écrites.

Vous avez fait référence à la législation sur les asbl. La spécificité du sport mérite que l'on s'y attarde.

**1.7 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Recours de l'ACFF contre l'arrêté ministériel de non-reconnaissance »**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Un élément nouveau est apparu dans ce dossier. J'ai appris que le recours de l'Association des clubs francophones de football contre l'arrêté ministériel de non-reconnaissance figurait à l'ordre du jour de la réunion du gouvernement de ce jeudi 10 mai. Lorsque nous avons évoqué ce dossier, aucune divergence n'était apparue entre nous à propos de l'interprétation de ce refus de reconnaissance.

Quelle est la motivation de ce recours ? Sur quels éléments se base l'ACFF ? De nouveaux éléments sont-ils apparus ? Le gouvernement a-t-il décidé de maintenir ou d'infirmer le refus de reconnaissance ? Quelle est la motivation du gouver-

nement ? Sauf erreur, ce dossier n'a pas fait l'objet d'une communication.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – L'ACFF a introduit un recours contre l'arrêté ministériel de non-reconnaissance du 24 octobre 2011. La demande de reconnaissance avait été introduite le 27 mai 2011. Le Conseil supérieur des sports avait ensuite remis un avis négatif lors de sa séance du 21 juin 2011 en raison de la non-conformité de certaines dispositions des règlements et statuts à certains critères de reconnaissance, notamment le décret de 2006. Le premier élément qui a suscité l'avis négatif du Conseil supérieur des sports est le non-respect de certaines dispositions relatives à la lutte antidopage, notamment quant aux autorités disciplinaires compétentes et au renvoi à la législation applicable en Communauté française ; le deuxième élément est l'autonomie de gestion, notamment en raison d'une convention de prestations de services administratifs conclue entre la Fédération francophone et l'Union royale belge de football ; le troisième élément est la reconnaissance antérieure de la Ligue de football en salle en tant que discipline similaire ; le quatrième élément est la double affiliation verticale des clubs.

Après examen complet du dossier et partant de l'avis défavorable rendu par le Conseil supérieur des sports, j'ai pris un arrêté de refus de reconnaissance en date du 24 octobre 2011. Deux points ont retenu mon attention : la question de la conformité des règlements et statuts de l'asbl à la législation relative à la lutte antidopage et, surtout, la question de l'autonomie de gestion. L'ACFF a reçu la notification le 3 novembre 2011.

L'ACCF a introduit un recours le 29 novembre 2011, lequel recours reposait sur de nouveaux éléments tels que des adaptations de règlements et de statuts. Le Conseil supérieur des sports a entendu l'association le 24 janvier 2012 et a rendu un deuxième avis défavorable sur deux points : l'autonomie de gestion et la conformité des statuts à la législation antidopage.

Sur la base des pièces et de ces éléments de procédure mais également des nouveaux motifs invoqués par l'Association des clubs de football francophones en réaction à ce nouvel avis négatif, un nouveau recours a été introduit. Il appartenait au gouvernement de statuer, ce qui a été fait le 10 mai dernier. Moyennant les corrections introduites par la fédération sur l'autonomie de gestion et l'adaptation de ses statuts à la législation antidopage, nous avons reconnu l'Association des clubs de football francophones du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2016. La nouvelle association béné-

ficiera d'une subvention d'une demi-année à hauteur de 980 000 euros, dont 580 000 en fonctionnement et 400 000 en subventions diverses pour le plan-programme. La reconnaissance n'aura pas d'impact budgétaire sur le plan-programme qui se poursuivra sous la présente législature comme je m'y étais engagé. Elle n'affectera pas non plus les autres fédérations sportives dont les subventions ont augmenté de près de 23 %. Le gouvernement a correctement répondu, non seulement aux attentes de la fédération francophone mais aussi à l'analyse du décret de 2006.

J'ai eu le plaisir de l'annoncer ce matin à l'Union belge de football, où j'ai conclu « si l'un partait, une autre arrivait », puisque l'ACFF est désormais reconnue.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – Grâce à *La Dernière Heure* de ce matin, la communication a été plus rapide !

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Non, c'est le calendrier qui en a voulu ainsi !

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – L'important est que la communication soit passée et surtout que l'objectif soit atteint.

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Après les événements assez particuliers d'hier soir, ils étaient tout heureux.

**M. Jean-Luc Crucke (MR)**. – On imagine que dans la tourmente que traverse actuellement le football belge – je songe à la valse des entraîneurs, notamment –, savoir que l'ACFF est désormais beaucoup plus riche constitue une bonne nouvelle !

#### 1.8 Question de **M. Philippe Dodrimont** à **M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Accessibilité au sport des personnes handicapées »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Une initiative menée à Quiévrain par une asbl m'incite à porter le débat sur l'accès aux infrastructures sportives des personnes handicapées. Cette asbl a imaginé de créer un championnat de futsal destiné aux personnes handicapées pour les aider à oublier quelque peu leurs soucis quotidiens. Il ne leur est pas toujours aisé de s'épanouir sereinement. Cette initiative fonctionne bien, il y a de plus en plus de demandes d'organisation d'activités sportives pour les handicapés.

Cette asbl est-elle aidée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Tout club sportif éprouve des difficultés à nouer les deux bouts. Or, dans le cas qui nous occupe, aucune rentrée financière n'est attendue de la part d'un public et les membres sont peu à même de participer financièrement à l'organisation. Du reste les centres Adeps ne pourraient-ils accueillir les sportifs handicapés ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je partage votre intérêt à l'égard des personnes handicapées pratiquant un sport. L'asbl Évasion accueille seize personnes atteintes de troubles de la mémoire provoquant un phénomène de désorientation, appelé le syndrome de Korsakoff. Les éducateurs de l'association ont mis sur pied une équipe de résidents pour pratiquer du football en salle, ce qui leur permet de sortir de l'établissement et de rencontrer d'autres personnes atteintes de troubles mentaux, dans le cadre d'une pratique sportive qu'ils apprécient particulièrement.

Le sport adapté est largement pris en compte dans les programmes de subvention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les budgets sont distribués via les deux fédérations sportives pour le sport adapté : la ligue Handisport, qui regroupe principalement les disciplines de compétition, et la Féma, qui fédère le sport de loisirs. J'ai eu le plaisir de m'associer à plusieurs de leurs activités.

Les cercles affiliés disposent de subsides de fonctionnement, selon une disposition spécifique au sport adapté. J'aimerais souligner l'effort considérable et légitime entrepris depuis le début de la législature au profit des handicapés, à savoir près de deux millions et demi d'euros.

Nous avons octroyé une bourse forfaitaire de 2 000 euros à tous les clubs sportifs pour handicapés, mesure qui constitue une première dans l'histoire de notre Fédération.

En outre, du 16 au 19 mai, nous accueillons le *Special Olympics* sur le site du Bois Saint-Jean où j'essaie d'apporter des activités. Le sport adapté, c'est aussi le sport de haut niveau avec une délégation composée de douze athlètes sélectionnés pour les Jeux paralympiques de Londres.

L'asbl Évasion n'est pas affiliée à une fédération et n'a sollicité auprès de mes services aucune demande de crédits, ne fût-ce que celui pour la promotion auquel elle aurait pu prétendre.

Les infrastructures des centres Adeps sont accessibles à tous les clubs. Enfin, en collaboration avec le service Infraspports en Wallonie, nous veillons à adapter les nouvelles infrastructures pour les rendre accessibles aux sportifs moins va-

lides. Vendredi dernier, j'ai visité le centre sportif Saint-Mard à Virton, entièrement rénové et désormais accessible à l'ensemble des sportifs handicapés. C'est une belle réussite de notre administration Infraspports !

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – Je remercie le ministre pour sa réponse complète et pour les informations qu'il nous a communiquées sur le sport pour personnes handicapées.

#### 1.9 Question de M. Philippe Dodrimont à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Activité physique intense et ses risques sur la santé »

**M. Philippe Dodrimont (MR)**. – On le sait depuis longtemps, le sport est bon pour la santé. Une étude danoise réalisée sur 20 000 personnes démontre que l'espérance de vie augmente de cinq à six ans chez les personnes pratiquant un sport de façon modérée.

Cependant, la pratique intensive d'un sport, que ce soit avec ou sans préparation, peut conduire à des accidents vasculaires. Des exemples récents le prouvent et doivent nous inciter à la prudence. Il est important d'informer le grand public sur ces risques. Des campagnes d'information sont-elles développées par notre Fédération ? Des actions sont-elles en préparation ?

**M. André Antoine**, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Je voudrais rappeler à M. Dodrimont le décret de la Communauté française de 8 mars 2001 relatif à la promotion de la santé dans la pratique du sport qui établit, en son article 2, la compétence du gouvernement pour organiser des campagnes d'éducation, d'information et de prévention relatives à la promotion de la santé dans la pratique du sport, en veillant notamment à sensibiliser la population, et plus particulièrement les sportifs et leur entourage, au respect des impératifs de santé dans ces pratiques.

L'article 3 du même décret dispose que le gouvernement fixe les modalités de prévention et de suivi médical des sportifs dans une optique de prévention des risques liés au sport et aux conditions d'entraînement.

Ces compétences sont attribuées à deux membres du gouvernement, la ministre de la Santé et moi-même.

Nous travaillons à la promotion d'une activité sportive régulière adaptée et modérée tout au long de la vie, ce qui a conduit à plusieurs initia-

tives, comme la campagne « Été Sports » où nous veillons à la présence de moniteurs brevetés et expérimentés pour veiller au respect de la santé des jeunes ou la campagne « Aînergie » pour les personnes âgées, qui vise à leur procurer une activité physique adaptée à leurs capacités.

Nous avons aussi décidé l'installation de défibrillateurs entièrement automatisés, dans le cadre de trois projets de décret.

Je peux aussi mentionner le récent projet de décret sur la labellisation des salles de fitness dont l'objectif est d'éviter aux sportifs de s'exposer à des rythmes inadaptés; la lutte contre le dopage ainsi que la supervision prise en charge par le Centre d'évaluation à la performance sportive dirigé par le professeur Franco et qui concerne tant les sports amateur que de loisir.

Enfin, dans le cadre du décret du 8 mars 2001, j'ai sollicité un bureau d'avocats pour rédiger un projet de texte visant un encadrement plus adéquat des sports extrêmes qui ressemblent plus à du spectacle qu'à du sport, d'autant que même les coups au sol sont permis, ce qui est tout à fait contraire à tout règlement sportif. Je compte bien légiférer prochainement en rappelant aux bourgmestres leurs responsabilités.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Aucune campagne spécifique ne semble donc être prévue pour prévenir des risques d'une activité sportive trop intense. Même s'il s'agit de risques de santé, cette initiative pourrait être prise notamment par le ministre des Sports.

Ce sont les clubs sportifs qu'il faut viser. Cette tendance au dépassement de soi est dangereuse pour les personnes concernées et ternit l'image du sport.

Il est nécessaire d'informer davantage les clubs. J'espère que nous y reviendrons prochainement.

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Un groupe politique, et non des moindres, rappelle régulièrement au gouvernement sa modestie sur les campagnes de communication. Je me dois d'en tenir compte mais je retiens la suggestion pour l'après campagne « ma victoire sans le dopage ».

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Monsieur le ministre, vous êtes toujours prêt à prendre la balle au bond et je vous en félicite !

#### 1.10 Question de **M. Philippe Dodrimont** à **M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Choix et utilisation d'un DEA »

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Quelques événements malheureux ont conduit nombre de responsables d'infrastructures sportives à envisager l'acquisition de défibrillateurs entièrement automatisés. La Fédération Wallonie-Bruxelles encourage d'ailleurs cette démarche en leur proposant une subvention de 75 % pour cet achat.

Vous avez en outre, monsieur le ministre, annoncé récemment la distribution gratuite de trois cents défibrillateurs entièrement automatisés à des clubs sportifs. Je salue positivement cette décision qui vise tout simplement à sauver des vies.

Cependant, il existe dans le commerce une certaine variété de défibrillateurs entièrement automatisés dont les prix diffèrent énormément et dont la qualité n'est peut-être pas assurée. Existe-t-il un comparatif des appareils réalisé par votre administration pour aider les candidats à l'acquisition de tels équipements ?

Comment avez-vous choisi les défibrillateurs entièrement automatisés qui seront distribués ? Sur la base de quelle procédure ? Un appel d'offres a-t-il été lancé ? Ces informations nous permettraient de prodiguer des conseils judicieux.

Des brochures didactiques ont-elles été diffusées pour faciliter l'utilisation de ces appareils en situation d'urgence, dans les établissements à caractère sportif, par des personnes qui n'ont pas été formées pour cela ?

Vous parliez récemment d'une obligation pour les centres sportifs de former des membres de leur personnel à l'utilisation des défibrillateurs entièrement automatisés, en agitant même le spectre de la perte de la reconnaissance pour les récalcitrants. Qu'en est-il exactement ? De quelles formations s'agit-il ? Existe-t-il une liste ou un cadastre de ces formations ? Des formateurs sont-ils déjà agréés ?

**M. André Antoine,** vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports. – Monsieur le député, nous avons modifié notre législation pour permettre aux communes et aux clubs d'acquérir un défibrillateur entièrement automatisé bien avant que plusieurs incidents tragiques ne se produisent.

J'ai donc le sentiment que, dans un premier temps, nous avons fait notre part même si seulement quarante-trois clubs et communes ont sollicité le subsidé de 75 % malgré de nombreux

rappels aux collègues échevinaux, malgré une campagne de sensibilisation de l'Association des établissements sportifs, malgré deux journées d'étude au salon des mandataires locaux. Nous n'avons donc pas ménagé notre peine mais il n'y a guère eu d'écho.

Après les incidents qui nous ont tous émus, moi le premier, j'ai donc préparé trois projets de décret. Le premier vise à rendre obligatoire la présence en Wallonie d'un défibrillateur entièrement automatisé quand il y a des travaux d'infrastructure. Il prévoit la suppression des subsides pour les contrevenants. Le deuxième concerne les centres sportifs locaux intégrés qui, s'ils ne disposent pas d'un défibrillateur entièrement automatisé, perdront le bénéfice de leur agrément. Le troisième instaure l'obligation pour les clubs de différentes disciplines de posséder un défibrillateur entièrement automatisé et de former leur personnel à son utilisation. Je précise que tous nos centres Adeps sont déjà équipés de cet appareil.

Ces trois décrets sont soumis pour avis à diverses instances consultatives. J'espère pouvoir vous les présenter dans les meilleurs délais. Je remercie d'ores et déjà M. Brotchi, qui a exprimé publiquement sa satisfaction à la faveur d'une question d'actualité.

Par ailleurs, nous avons pris une autre initiative pour nous assurer qu'un grand nombre de clubs puissent bénéficier de notre apport en faisant l'acquisition de trois cents défibrillateurs entièrement automatisés via une subvention versée à l'Association des établissements sportifs. Toutes les communes propriétaires de leurs installations devront introduire une demande de subside à 75 %.

Tous les clubs, de la promotion à la division un, devront faire de même. Les clubs de séries provinciales n'ont pas toujours les moyens financiers, humains et administratifs de remplir le formulaire. Ces associations pourront demander un défibrillateur par simple courrier à l'Association des établissements sportifs. Cette dernière veillera à répartir les appareils au prorata du nombre de clubs dans les provinces. En retour, les clubs s'engageront à former une dizaine de bénévoles à l'utilisation du défibrillateur et veilleront à son bon entretien.

L'Association des établissements sportifs est responsable du cahier des charges techniques. Elle a mené la campagne sur le sport en totale sécurité. Les budgets pourraient atteindre 1 500 euros mais le coût de l'équipement pourrait aussi être inférieur. Plusieurs sociétés proposant de tels appareils se sont spontanément présentées. J'espère que ces trois cents défibrillateurs auront été répartis entre les clubs avant le début de la saison prochaine.

**M. Philippe Dodrimont (MR).** – Je vous remercie pour ces initiatives intéressantes.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président.** – Les questions adressées à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, par M. Richard Miller, intitulée « Répression au Belarus et du Mondial de hockey sur glace de 2014 », et par M. Gilles Mouyard, intitulée « Annulation de certaines épreuves du championnat de Belgique de karting », sont transformées en questions écrites.

La question de M. Jean-François Istasse à M. André Antoine, vice-président et ministre du Budget, des Finances et des Sports, intitulée « Difficultés rencontrées par le monde sportif dans le cadre de la mise en œuvre de la loi « asbl » de 2002 et suivi de la mise en place d'un cadre associatif local comme prévu dans la DPC », est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17 h 55.*